

**République Française - Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes**

**Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes
Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc
59363 AVESNES SUR HELPE**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : lundi 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 2024 à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Philippe BODIN, après convocation légale de ses membres en date du 10 décembre 2024.

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 53

Etaient présents : 29

Etaient absents : 2

Etaient excusés : 4

Procurations : 18

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter, et le Comité délibérer.
Monsieur Patrick PIANA est désigné Secrétaire de Séance.

Délibération n° 35-2024

OBJET : ATTRIBUTION DU FONDS D'UN CONCOURS AUX COMMUNES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS

Le Président rappelle le vote du règlement du Fond de Concours en date du 9 juin 2021 qui vise à attribuer 25 % du produit de la TCCFE aux communes de – de 2 000 habitants qui présentent un dossier relatif à la Transition Energétique.

Il rappelle aussi la modification du règlement du fonds de concours et sa reconduction d'attribution pour un an, en y ajoutant un droit de report des fonds non utilisés pour les communes.

Pour rappel, le règlement stipule un Fond de Concours pour des travaux HT d'un montant minimum de 5 000 €, un montant total de subvention ne faisant pas plus de 80% et un reste à charge pour la commune d'au moins 20%.

Il y a donc un reliquat que Monsieur le Président souhaite résorber sans « pénaliser » les communes qui ont fait des demandes. Il a été proposé au Comité du 4 avril 2024, la reprise du système des Fonds de Concours sur dossier jusqu'au 31 décembre 2024.

A ce jour, 25 dossiers ont été instruits.

Communes	TICFE – Solde du fonds de concours éligibles	Fonds attribués	Montant HT des travaux	Descriptif des travaux
Wattignies la Victoire	3 249.90	3 249.90	18 880.00	Réduction des consommations éclairage public
Bas-Lieu	4 653.37	4 653.37	12 442.08	Rplt du système de chauffage de la mairie
Ohain	4 738.77	4 738.77	35 226.17	Installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective
Maroilles	3 787.09	3 787.09	39 960.00	Rplt des projecteurs au stade de foot
Haut-Lieu	5 109.84	4 059.37	16 237.50	Rénovation de l'éclairage public
Raucourt au bois	1 291.23	1 291.23	31 551.55	Isolation Salle des Fêtes
Jenlain	10 966.86	10 966.86	34 250.60	Installation d'une centrale photovoltaïque, mise en place d'une pompe à chaleur et rplt des radiateurs de la salle de danse
Vieux Mesnil	3 443.78	3 420.00	10 260.00	Remplacement chauffage de l'église
Dompierre /Helpe	10 515.40	8 913.62	35 654.51	Pose de photovoltaïque sur le toit de la Salle des Fêtes
Bry	3 625.91	3 625.91	38 988.00	Rénovation énergétique de la brasserie communale
Boulogne sur Helpe	3 119.58	3 119.58	10 770.00	Remplacement du chauffage de l'église
Prisches	15 092.93	15 092.93	35 640.00	Rénovation de l'éclairage public
Amfroipret	3 409.92	3 409.92	24 511.55	Rénovation énergétique de la salle de la mairie
Dourlers	6 131.31	6 131.31	12 340.00	Rénovation de l'éclairage public
Beugnies	6 078.93	6 078.93	29 880.00	Rénovation de l'éclairage public
Colleret	15 681.55	15 681.55	54 416.66	Installation d'une centrale photovoltaïque
Neuville en Avesnois	3 162.55	3 162.55	19 308.52	Remplacement vitrage Salle des Fêtes
Villereau	2 771.39	2 771.39	7 000.77	Rénovation énergétique des bâtiments communaux
Cartignies	3 888.73	2 880.00	5 760.00	
Beaurepaire/Sambre	3 537.65	3 537.65	32 758.50	Rénovation thermique du logement communal
Preux au Sart	3 503.33	3 269.28	6 538.57	Remplacement chauffage et porte de l'école
Ferrière la Petite	8 726.12	6 337.53	16 624.00	Passage en Leds de l'école et de la mairie
Robersart	2 113.66	2 113.66	40 277.86	Amélioration énergétique des bâtiments communaux
Assevent	13 721.69	13 721.69	1 072 714.65	Amélioration énergétique du bâtiment communal
Elesmes	9 305.56	7 946.15	31 784.60	Remplacement des éclairages communaux

Le Fonds de Concours sera versé dès production par chaque commune des pièces demandées au règlement du fonds. Il pourra être réajusté en fonction des dépenses réellement exécutées.

Il est proposé au Comté Syndical de délibérer favorablement sur l'octroi du Fonds de Concours à ces communes.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

AUTORISE

Le Président à verser le Fonds de Concours aux communes citées ci-dessus, et selon les modalités décrites ci-avant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Philippe BODIN

Publié sur le site INTERNET le.....

Transmis à la Sous-Préfecture le.....

Reçu le

Identifiant de Télétransmission